

Formation SAFPA

TFS

DREAL Bretagne nov 2019

Ronan Le Lous

Cyrille Cuisinier



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Grands ensembles

- Première connexion
- Menu principal
- Accueil
- Liste des projets (avec filtre)
- Fiche-projet
- **Données financières**
 - TF01
 - TF02
 - **TFS**
- Paramètres utilisateurs
- Rapports et synthèse générale
- Administration régionale



Données financières – TFS

- Le tableau TFS permet de consulter les subventions versées pour un projet par axe, action et type de financement. Le tableau TFS indique également les besoins de délégation en crédit pour N années suivant l'année de référence.
- Le tableau TFS permet de suivre chaque année l'avancement « physique » des actions.
- Un outil sur la page de consultation de TFS permet de sauvegarder une situation projet pour une année de référence choisie.
- En mode consultation, l'utilisateur peut extraire le tableau TFS sous un format Excel.
- À partir de la page de consultation, l'utilisateur a également accès au tableau en mode modification.

Données financières – TFS

Consultation du tableau financier TFS pour la fiche

Zone de boutons d'action

[Retour à la fiche](#)[Extraire tableau financier](#)[Modifier](#)

Situation projet

Zone de
sauvegarde
d'une situation
projet

Année de référence

2014

Commentaire

Evaluation de résilience

* champs obligatoires

[Enregistrer la situation projet](#)[Passer à l'année suivante](#)

P181

(Montants en €)

Axe ou N° fiche action	Libellé de l'action	Avancement	Commentaire	Montant total prévisionnel (HT)	Montant global prévisionnel	Subventions prévues P181 totales	Subventions P181 versées aux maîtres d'ouvrage (cumul de l'année initiale à l'année 2014 incluse)	Besoins de délégations de crédits pour l'année 2015		
								AE	CP	CP sur AE antérieures
Axe 0										
7-1	Création et maintien d'un poste de chef de projet 'PAPI'			60 000	60 000	30 000	0	546 544	0	0

Données financières – TFS

- En mode modification, le tableau TFS est pré-rempli par défaut avec les axes et les actions saisis pour le TF02 ou le TFS de l'année précédente s'il existe.
- Une fonctionnalité permet de modifier l'année de référence courante ainsi que le nombre d'années suivant l'année de référence pour lequel on souhaite renseigner les besoins de délégation de crédits.
- En mode modification, l'utilisateur a la possibilité :
 - de modifier les montants du tableau manuellement (en double-cliquant sur la cellule du tableau),
 - d'importer un tableau Excel (respectant un format Excel donné par la DGPR) qui mettra à jour le tableau TFS. Attention, il est nécessaire que le libellé des actions et axes saisis pour l'import soient les mêmes que ceux pour les axes et actions préalablement saisis dans le TF02.

Données financières – TFS

Modification du tableau financier TFS pour le projet Yves et Châtelailon-Plage

Nombre années suivantes prévues

Année de référence

2014

Nombre d'années suivant l'année de référence

1

Zone de gestion de l'année de référence

Modifier

TFS

Importer un tableau de suivi

Veuillez sélectionner un fichier *

Choisissez un fichier

Aucun fichier choisi

Zone d'import

Télécharger

Valider

Annuler

Enregistrer

P181

(Montants en €)

Axe ou réf. action	Libellé de l'action	Avancement	Commentaire	Montant total prévisionn	Montant global prévision	Subv prévues totales	Subv
Axe 0		▼					
7-1	Création et maintien d'un poste de chef de projet 'PAPI'	▼		60 000	60 000	30 000	
7-2	ACB ou AMC du programme provisoire de PAPI	▼		41 667	50 000	0	
Axe 1		▼					

Données financières – TFS

- Soit saisir directement (double-clic sur les cellules).
- Soit importer un TFS (fichier .xls) qui respecte le modèle DGPR, notamment les en-têtes de colonne (**ne pas modifier « année N », « année N+1 », etc. car SAFPA les remplace lui-même en fonction de l'année de référence indiquée avant**) :

AE engagées l'année N	Cumul des AE engagées au 31 décembre de l'année N	CP consommés (subvention versée aux maîtres d'ouvrage) l'année N	CP consommés (subventions versées aux maîtres d'ouvrage) (cumul de l'année initiale à l'année N incluse)	Besoins de délégations de crédits pour l'année N+1			Prévision de consommation de CP l'année N+1	Besoins de délégations de crédits pour l'année N+2		
				AE	CP	CP sur AE antérieures		AE	CP	CP sur antérieure

- Mettre à jour les données et valider les modifications.
- Retourner sur la fiche et « **publier** » la fiche ; sinon, la mise à jour ne sera pas visible.

Crédits – AE/CP P181

- Crédits délégués : on considère que les crédits sont délégués dès la notification des crédits par la DGPR, issue de l'élaboration du budget de l'année N, qui fixe les projets dont le financement a été retenu.
- AE : engagement de la subvention (à réception de la demande de subvention du porteur).
- CP : paiement de la subvention à la demande de paiement du porteur.
- CP sur AE antérieures : paiement sur une AE antérieure à l'année N.
- Cumul des crédits délégués : c'est le cumul total en AE et en CP depuis le début du PAPI.

Crédits – AE/CP P181

- AE engagées durant l'année N : on considère que les crédits sont engagés dès la sortie de l'arrêté attributif de la subvention.
- Cumul des AE engagées : total des arrêtés attributifs pour cette opération depuis le début de l'opération.
- CP année N: montant versé pour cette opération au maître d'ouvrage durant l'année N.
- Cumul des CP : total des versements fait au maître d'ouvrage sur cette opération depuis le début de l'opération.
- Pour les besoin à venir, c'est le même principe (permet d'anticiper l'année N+1).

Crédits – FPRNM

- Crédits délégués : on considère que les crédits sont délégués dès la sortie de l'arrêté de délégation (D1, D2, D3) de l'année N.
- Cumul des crédits délégués : total de toutes les délégations relatives à cette opération.
- Crédits engagés : les crédits sont engagés dès que vous recevez l'arrêté attributif.
- Cumul des crédits engagés : c'est le cumul de tous les arrêtés attributifs relatifs à cette opération.
- Subvention versée : montant réellement reçu par le maître d'ouvrage.
- Cumul des subventions versées : c'est le cumul de tous les versements au maître d'ouvrage depuis le début de l'opération.

Qui fait quoi en Bretagne ?

- Fiche projet : DREAL.
- TF01 et TF02 : DREAL.
- Intégration des avenants : DREAL.
- Informations générale du TFS : proviennent automatiquement du TF02 (à ne surtout pas modifier).
- La partie P181 du TFS : AE /CP, plutôt la DDTM.
- La partie FPRNM du TFS : délégation / engagement, plutôt la DDTM.
- La partie montants reçus et besoins : plutôt le porteur.

Questions ?



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr